



**Info
Rapide**

Union Nationale des Syndicats Autonomes

AUDIENCE INTERSYNDICALE DU 07 MARS 2014

Cent questions... Sans réponse !!!

Une audience intersyndicale concernant les personnels aériens s'est tenue le vendredi 07 mars 2014 dans les locaux de la DG.

Cette audience demandée et obtenue à la suite de plusieurs jours de grève de la part du personnel aérien aurait dû permettre de débloquer la situation et préparer un GT promis et attendu depuis trop longtemps.

Cette audience s'est déroulée en deux temps :

Le matin, Mme Le Gall (A1) nous a précisé qu'à ce stade aucune annonce n'était envisageable mais qu'il s'agissait d'un temps de dialogue et d'échange portant sur la carrière, les mutations et les indemnités. Il s'agit de suivre des pistes car aucun projet « tout ficelé » n'est à proposer.

L'après midi, toujours un temps de dialogue mais avec M. Meunier au sujet de l'organisation (DSO, nominations, maintenance...)

Le contexte est rappelé par notre Secrétaire Général : Nous sommes dans une ambiance de conflit et dans ce cadre nous ne voulons absolument pas de discussion stérile !

Le tableau ci-dessous reprend les questions soulevées par notre organisation ainsi que les « réponses » de la D.G.

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr



Bureau A1

Questions UNSA DOUANES	Réponses de Madame Le Gall
Statut d'Emploi : Grille indiciaire	<p>3 catégories d'éléments peuvent faire levier pour actualiser le statut. Cependant, le contexte oblige à prioriser ces leviers :</p> <ol style="list-style-type: none">1 – Modifier le nombre d'échelons2 – Modifier la durée dans l'échelon3 – Revalorisation indiciaire avec un point cible : « raisonner à partir du NES » donc sur une base de 16 points (moyenne constatée)! <p><i>Commentaire UNSA :</i> <i>Priorité 1 – Revalorisation de 50 points minimum</i> <i>Priorité 2 – Réduction de la durée des échelons</i> <i>Pas de modification du nombre d'échelons.</i></p> <p><i>Le différentiel d'origine entre la grille surv. et la grille statut serait ainsi rétabli. Tous les aériens, quelque soit leur mode de recrutement entreraient au premier échelon de leur grille et auraient l'assurance de terminer leur carrière au dernier échelon. La notation, au même titre que pour le grade pourrait participer à la réduction du cadencement. Il ne serait pas illogique de penser qu'un agent bénéficiant d'une réduction pour le grade ne puisse en bénéficier dans le statut.</i></p>
Statut d'Emploi : Âge limite	<p>La limite de 60 ans est liée à la dangerosité du métier. La modifier risquerait de détricoter le statut.</p> <p><i>Commentaire UNSA : Il est vrai que l'administration ne cherche pas à le détricoter...</i> <i>L'allongement de l'espérance de vie et les progrès de la médecine tant vantés par les gouvernements successifs pour justifier l'augmentation de la durée de travail important peu ici.</i></p>
Statut d'Emploi : Astreinte	<p>Le statut d'emploi impose une astreinte définie par l'arrêté 93-S-023.</p> <p><i>Commentaire UNSA : L'astreinte n'est en aucun cas refusée par les aériens mais nécessite un cadre réglementaire pour pouvoir être effectuée. L'arrêté en question est inapplicable en l'état.</i></p>
IRPA : 40 heures année /n-1	<p>Pour accéder à cette requête, il serait nécessaire de modifier l'arrêté du 15/06/1982.</p> <p><i>Commentaire UNSA : Ce serait une mesure totalement indolore pour l'administration question de coût. Mesure de surcroît adoptée par d'autres administrations.</i></p>

IRPA :	Une enveloppe budgétaire d'environ 400 000€...
Déplafonnement	<i>Commentaire UNSA : Nous demandons cependant que cette option soit envisagée et traitée au GT à venir.</i>
IRPA :	Nous allons vérifier les textes applicables.
Incidence d'une grève sur la perception de l'IRPA	<i>Commentaire UNSA : Il est anormal qu'une indemnité forfaitaire conditionnée uniquement par un nombre d'heures de vol à effectuer soit impactée par le prélèvement de 1/30 en cas de jour de grève.</i>
Mutations :	La demande de décalage des CCPC sera transmise au bureau A2 Le bureau A1 invite tous les personnels désirant être mutés à s'inscrire sur le tableau de mutations dans les délais impartis afin que A2 puisse prendre leur demande en compte.
Décalages des dates des CCPC Prise en charge des frais de déménagement Suppression du temps de présence de trois ans minimum	<i>Commentaire UNSA : Rien de neuf depuis la CCPC du 04/12/2012 !</i>

Bureau B2

Réponses de M. Meunier

Quel avenir pour la partie SAT de la DSO	<ul style="list-style-type: none"> - Le Mooving Map est acté pour les T206 ! - Il faut envisager une réflexion pour connaître la stratégie que l'on doit tenir en fonction des contraintes budgétaires et d'un parc vieillissant et budgétivore. - J'ai recueilli l'adhésion de tous lors du CAM pour employer les moyens au profit de l'aéroterrestre. - Ce que j'ai présenté en CAM a été validé par la Directrice Générale. - B3 ne peut pas donner la trajectoire immobilière que nous tiendrons. <p><i>Commentaire UNSA : Nous avons bien saisi la pérennité des missions aéroterrestres mais malgré les questions successives et précises quant à la pérennité de la brigade elle-même, M. Meunier fait de la langue de bois la langue officielle de la D.G.</i></p>
Quid des fiches de postes concernant la BCMA	<p>Ce sont des postes qui ne nécessitent pas une spécialité de personnel aérien. Une expérience dans le domaine serait bien entendu un plus mais les postes sont bien OP CO/AG.</p> <p><i>Commentaire UNSA : On appelle cela du social.</i></p>

<p>Rupture d'égalité dans la nomination des chefs d'unité.</p>	<p>A Lann-Bihoué et au Havre, l'ambition était de faire passer le repyramidage rapidement. Les CT ont pris du retard et la situation s'est donc éternisée. Voilà maintenant 1 an que les nominations par intérim ont été prononcées.</p> <p>En ce qui concerne Hyères, le problème est différent . Il faut ouvrir une réflexion sur la problématique d'une unité bicéphale : Un cadre A commun ou deux cadres A spécialisés ?</p> <p>Comme la réflexion peut prendre du temps, il a été décidé de nommer les chefs de postes et adjoints de manière définitive.</p> <p><i>Commentaire UNSA : Nous avons du mal à comprendre ce raisonnement ! La DG. se donne le temps pour réfléchir puisque il va maintenant falloir attendre le départ en retraite du chef d'unité de Hyères pour prévoir un catégorie A en remplacement... Il ne faut pas oublier qu'en Douane ce qui est valable pour l'un est valable pour... l'un !!!</i></p>
<p>De quelle manière seront pourvus ces nouveaux postes de catégorie A</p>	<p>Les postes d'OAI ne seront pas remis en cause par le changement de B en A des postes de chefs d'unité.</p> <p>Une enquête va être lancée auprès des spécialistes. D'abord auprès des catégories A, ensuite auprès des catégories B pouvant espérer une liste d'aptitude de B en A.</p> <p><i>Commentaire UNSA : Nous ne comprenons toujours pas ce raisonnement qui risque de conduire à une inversion de la chaîne hiérarchique : Un IR3 chef d'unité pourra donc se retrouver subordonné à un inspecteur OAI !!! Il est vrai qu'un IR3 est indispensable pour faire le travail qu'un CP faisait depuis des années...</i></p>

Face à tant de mauvaise foi, la délégation UNSA a préféré se retirer sans avoir abordé l'intégralité des points espérés.

Un préavis de grève pour le mercredi 12 mars 2014 a été déposé en réponse à cette journée de « dialogue » qui a encore une fois permis à l'administration d'esquiver ses responsabilités.

Nous vous engageons également à vous mobiliser massivement le 20 mars et démontrer une fois de plus à l'Administration l'attachement que nous avons envers notre métier.

Les représentants UNSA DOUANES :

Philippe BRACLOUD – Gilles VERA – Lionel PIERI
Vincent THOMAZO

UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr

